

## Programme de dégrèvement d'impôt applicable aux biens patrimoniaux du Nouveau-Brunswick

### Formulaire de demande

#### Partie 1

Pour usage interne seulement. N° de projet : \_\_\_\_\_

#### 1. Renseignements au sujet du demandeur

Nom du demandeur : \_\_\_\_\_  
 Adresse : Rue : \_\_\_\_\_  
 Municipalité/Localité : \_\_\_\_\_ Province/Territoire : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
 Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_ Numéro de télécopieur : \_\_\_\_\_  
 Courrier électronique : \_\_\_\_\_  
 Nom du propriétaire s'il n'est pas le demandeur : \_\_\_\_\_  
 Nom de la personne-ressource du projet si ce n'est pas le propriétaire ou le demandeur : \_\_\_\_\_  
 Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_  
 Courrier électronique : \_\_\_\_\_

#### 2. Renseignements au sujet du bien patrimonial

Nom du bien patrimonial : \_\_\_\_\_  
 Emplacement du bien patrimonial : Rue : \_\_\_\_\_  
 Municipalité/Localité : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
 Numéro de compte des biens (NCB) : \_\_\_\_\_  
 Valeur imposable pour l'année en cours : \_\_\_\_\_  
 Propriété enregistrée individuellement dans le Répertoire des lieux patrimoniaux du Nouveau-Brunswick  
 Propriété est un lieu historique selon la *Loi sur les lieux et monuments historiques* (CANADA)

#### 3. Renseignements généraux au sujet du projet

Usage(s) actuel(s)/antérieur(s) : \_\_\_\_\_  
 Annexer une feuille avec le coût détaillé de tout le projet  
 Surface de plancher brute avant la restauration : \_\_\_\_\_ Surface de plancher brute après la restauration : \_\_\_\_\_  
 Annexer une feuille avec une répartition des usages en pourcentage du total de la surface de plancher  
 Date de début anticipée : \_\_\_\_\_ Date d'achèvement anticipée : \_\_\_\_\_



---

EC 6 : Description dans l'énoncé d'importance :

---

Restauration proposée de l'EC :

---

EC 7 : Description dans l'énoncé d'importance

---

Restauration proposée de l'EC :

---

EC 8 : Description dans l'énoncé d'importance :

---

Restauration proposée de l'EC :

---

**7. Détails du projet. Inclure les documents suivants avec votre demande.**

- Plans du projet / élévations / sections / devis descriptifs.
- Photos de l'immeuble actuel ou des sections qui seront touchées.
- Permis en matière de patrimoine municipal pour le projet si la propriété est située dans un secteur de conservation du patrimoine municipal.
- Tout autre permis nécessaire.
- Tout concept ou étude de faisabilité pertinente.

**Attestation :**

**J'ATTESTE QUE les renseignements contenus dans la présente demande sont exacts et complets et que la proposition de projet, y compris les plans et les coûts, est présentée de façon juste. Je comprends qu'une fois cette proposition de projet approuvée, tout changement exigera le consentement de la Direction du patrimoine. Je m'engage à informer la Direction du patrimoine et la Direction générale de l'évaluation de Service Nouveau-Brunswick, si le projet ne rencontre plus les critères du programme.**

**Instructions :**

- Le projet ne doit pas commencer avant que le demandeur ait reçu l'approbation par écrit de la part de la Direction du patrimoine.
- Le demandeur doit permettre aux représentants du gouvernement provincial d'entrer dans la zone de construction à toute heure convenable afin d'effectuer une inspection du projet et de s'assurer qu'il est toujours admissible au programme.
- Si des modifications sont envisagées, la partie 2 de ce formulaire de demande doit être remplie et soumise à la Direction du patrimoine avant le début des travaux.
- Une inspection et une approbation finales des travaux effectués seront requises à la fin du projet.
- Les renseignements personnels recueillis dans le présent formulaire de demande sont requis pour l'administration du Programme de dégrèvement d'impôt applicable aux biens patrimoniaux et seront partagés avec le personnel et les conseillers techniques. Ces renseignements peuvent aussi être partagés avec d'autres agences gouvernementales ayant un intérêt dans ce projet.

**Envoyer cette demande à :  
Direction du patrimoine  
Ministère du Tourisme, Patrimoine et  
Culture  
Case postale 6000  
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1**

**J'atteste que les renseignements contenus dans ce formulaire de demande sont exacts.**

\_\_\_\_\_  
Nom du demandeur (en lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Signature (demandeur)

\_\_\_\_\_  
Titre

\_\_\_\_\_  
Date

**À l'usage de la Direction du patrimoine seulement – recommandation**

La Direction du patrimoine a examiné cette demande et tous les détails du projet et a déterminé ce qui suit :

- La proposition du projet décrite ci-dessus satisfait les exigences des Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada et protège la valeur patrimoniale et les éléments caractéristiques du bien patrimonial en question. Cette demande est donc soumise pour approbation.
- La proposition du projet décrite ci-dessus pourrait satisfaire aux Normes et aux lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada et protégerait la valeur patrimoniale si les conditions en annexe étaient satisfaites. L'approbation de cette demande est donc recommandée sous conditions. (Voir annexe)
- La proposition du projet décrite ci-dessus ne satisfait pas les exigences des Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada et ne protège pas la valeur patrimoniale et les éléments caractéristiques du bien patrimonial. Cette demande n'est donc pas recommandée pour approbation.

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature  
Directeur/Directrice, Direction du patrimoine

## Programme de dégrèvement d'impôt applicable aux biens patrimoniaux du Nouveau-Brunswick

### Formulaire de demande Partie 2

Demande de modifications à un projet de restauration déjà approuvé

**Instructions :** Si vous avez besoin de plus d'espace, servez-vous de feuilles blanches. L'évaluation des modifications à une proposition d'un projet de restauration sera basée sur la description des modifications dans le présent formulaire et tout matériel supplémentaire (p. ex. des plans d'architecte, dessins et devis descriptifs). Il ne doit pas y avoir de divergence entre ce formulaire de demande et tout autre matériel supplémentaire. Les modifications seront approuvées pourvu que le projet dans son ensemble satisfasse toujours aux exigences des Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada et protège la valeur patrimoniale et les éléments caractéristiques du bien patrimonial.

#### 1. Numéro du projet

N° de projet assigné par la Direction du patrimoine : \_\_\_\_\_

#### 2. Description détaillée des modifications au projet de restauration

Remplir les espaces suivants.

En vous référant à la section des « **éléments caractéristiques** » (EC) de l'énoncé d'importance (EI) pour le lieu patrimonial, indiquer les EC touchés par les modifications et décrire en détail la restauration proposée pour chacun. Ceci a pour objet de conserver les éléments caractéristiques. (Des feuilles supplémentaires peuvent être ajoutées au besoin, mais les renseignements doivent être présentés sous le format suivant.) Veuillez fournir les plans et devis descriptifs des modifications.

EC 1 : Description dans l'énoncé d'importance :

\_\_\_\_\_

Restauration proposée de l'EC :

\_\_\_\_\_

EC 2 : Description dans l'énoncé d'importance :

\_\_\_\_\_

Restauration proposée de l'EC :

\_\_\_\_\_

EC 3 : Description dans l'énoncé d'importance :

\_\_\_\_\_

Restauration proposée de l'EC :

\_\_\_\_\_

EC 4 : Description dans l'énoncé d'importance :

\_\_\_\_\_

Restauration proposée de l'EC :

\_\_\_\_\_

EC 5 : Description dans l'énoncé d'importance :

\_\_\_\_\_

Restauration proposée de l'EC :

\_\_\_\_\_

**J'atteste que les renseignements contenus dans le présent formulaire de demande sont exacts.**

\_\_\_\_\_  
Nom du demandeur (en lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Signature (demandeur)

\_\_\_\_\_  
Titre

\_\_\_\_\_  
Date

**À l'usage de la Direction du patrimoine seulement – recommandation**

La Direction du patrimoine a examiné la « *Partie 2 – Demande de modifications à un projet de restauration déjà approuvé* » et tout le matériel pertinent pour le projet ci-dessus et a déterminé ce qui suit :

- Les modifications à la proposition d'un projet de restauration décrites ci-dessus satisfont aux exigences des Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada et protègent la valeur patrimoniale et les éléments caractéristiques du bien patrimonial. Ces modifications sont donc soumises pour approbation.
- Les modifications à la proposition d'un projet de restauration pourraient satisfaire aux exigences des Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada et protégeraient la valeur patrimoniale et les éléments caractéristiques si les conditions en annexe étaient satisfaites. Les modifications sont donc soumises pour approbation sous conditions. (Voir annexe)
- Les modifications à la proposition d'un projet de restauration décrites ci-dessus ne satisfont pas aux exigences des Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada et ne protègent pas la valeur patrimoniale et les éléments caractéristiques du bien patrimonial. Les modifications ne sont donc pas recommandées pour approbation.

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature  
Directeur/Directrice, Direction du patrimoine

## Programme de dégrèvement d'impôt applicable aux biens patrimoniaux du Nouveau-Brunswick

### Formulaire de demande Partie 3

Demande d'inspection finale des travaux effectués

**Instructions :** Lorsque les travaux de restauration sont terminés, envoyer ce formulaire avec la documentation pertinente à l'appui, y compris un nombre suffisant de photos des travaux effectués (vues de l'extérieur et de l'intérieur) à la Direction du patrimoine. L'approbation des travaux effectués est basée sur le fait que le projet satisfait aux exigences des Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada et protège la valeur patrimoniale et les éléments caractéristiques du bien patrimonial selon le projet initial et toute modification approuvée.

#### 1. Renseignements généraux au sujet du projet

N° de projet assigné par la Direction du patrimoine : \_\_\_\_\_

Travaux commencés le : \_\_\_\_\_

Travaux terminés le : \_\_\_\_\_

Coût total du projet : \_\_\_\_\_ \$

Rapport du comptable est annexé

#### 2. Demandeur

Je demande par la présente l'inspection finale des travaux effectués pour les besoins du Programme de dégrèvement d'impôt applicable aux biens patrimoniaux. J'atteste que les renseignements fournis sont, au meilleur de ma connaissance, exacts et que, selon moi, les travaux effectués satisfont aux exigences des Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada et sont conformes au projet initial approuvé.

Nom : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ Municipalité/Localité : \_\_\_\_\_

Province/Territoire : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Numéro de téléphone le jour : \_\_\_\_\_

Courrier électronique : \_\_\_\_\_ Numéro de télécopieur : \_\_\_\_\_

#### À l'usage de la Direction du patrimoine seulement – recommandation

La Direction du patrimoine a fait l'inspection du projet final et a déterminé ce qui suit :

- Les plans approuvés ont été respectés et mis en application et le projet final satisfait aux exigences des Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada. La valeur patrimoniale et les éléments caractéristiques du bien patrimonial ont été protégés. Le projet final est donc approuvé et demeure admissible au programme.
- Les plans approuvés n'ont pas été respectés et mis en application, et le projet final ne satisfait pas aux exigences des Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada. La valeur patrimoniale et les éléments caractéristiques du bien patrimonial n'ont pas été protégés. Le projet final n'est donc pas approuvé et n'est pas admissible au programme.

\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_

Signature  
Directeur/Directrice, Direction du patrimoine